



FICHE DE SIGNALEMENT DE HARCELEMENT-DISCRIMINATION

ATTENTION : cette fiche de signalement ne doit pas être utilisée pour le signalement des risques psycho-sociaux. Il existe une autre fiche. Elle doit être transmise à la Direction Générale des Services.

DIRECTION :	REDACTEUR·E DE LA FICHE :
DATE ET HEURE DE L'AGRESSION :	IDENTITE DE LA VICTIME (nom, grade, service, formation) :
LIEU DE L'AGRESSION : <input type="checkbox"/> Dans le service <input type="checkbox"/> Au domicile de l'agent <input type="checkbox"/> Au domicile de l'utilisateur <input type="checkbox"/> Autre	IDENTITE DE L'AUTEUR·E DES FAITS :
NATURE DE L'AGRESSION	
➤ AGRESSION DIRECTE La personne a fait l'objet de : <input type="checkbox"/> Menaces de mort <input type="checkbox"/> Menaces, menaces voilées, actes d'intimidation <input type="checkbox"/> Outrages (insultes orales, gestuelles) <input type="checkbox"/> Usurpation d'identité de l'agent <input type="checkbox"/> Violences physiques <input type="checkbox"/> Appels téléphoniques intempestifs <input type="checkbox"/> Tentative de corruption <input type="checkbox"/> Vol avec violence <input type="checkbox"/> Vol ou dégradation d'un bien de l'agent <input type="checkbox"/> Harcèlement <input type="checkbox"/> Autre Mode opératoire : <input type="checkbox"/> Par écrit (dont messagerie électronique) <input type="checkbox"/> Par téléphone <input type="checkbox"/> Sur place	➤ MISE EN CAUSE La personne est accusée de : <input type="checkbox"/> Corruption <input type="checkbox"/> Violation du secret professionnel <input type="checkbox"/> Abus d'autorité ou de pouvoir <input type="checkbox"/> Violation de domicile <input type="checkbox"/> Harcèlement <input type="checkbox"/> Autre Mode opératoire : la personne fait l'objet d'accusations <input type="checkbox"/> Par oral <input type="checkbox"/> Dans un courrier <input type="checkbox"/> Dans un article de presse <input type="checkbox"/> Sur internet (site, blog...) <input type="checkbox"/> Dans une plainte déposée à son encontre

DESCRIPTION PRECISE DES FAITS ET DES CIRCONSTANCES DE HARCÈLEMENT-DISCRIMINATION : dans cette rubrique, veuillez détailler les faits (citez précisément les propos en cas de menaces ou d'outrage), ainsi que les circonstances de l'incident (régularité de la procédure mise en œuvre par la personne, réaction de la personne, antécédents de l'auteur.e...)

PRECISIONS COMPLEMENTAIRES :

PIECES JOINTES : (pièces de procédure, articles de presse, témoignages, convocation, justificatif du préjudice matériel ou corporel...)

MÉMENTO DE LA FICHE DE SIGNALEMENT

1°) Qui doit l'utiliser et quand ?

Cette fiche de signalement doit être remplie, dans les plus brefs délais, par, la personne ayant été saisie par la victime d'un harcèlement-discrimination, la victime du harcèlement ou toute personne témoin direct des faits.

2°) A qui la transmettre ?

La fiche de signalement doit être immédiatement transmise à la Direction Générale des Services.

3°) Quelles sont ses finalités ?

Cette fiche a vocation à signaler les agressions subies par les agent·e·s et les usager·e·s, en vue de garantir leur protection et d'assurer une prise en charge adaptée, notamment juridique. La fiche va initier un processus qui vise à déterminer une échelle de gradation et d'adaptation dans la prise en charge des agressions et à définir la procédure de signalement adéquate par les différents responsables.

Cette fiche a vocation à alimenter le tableau de bord de veille sociale.

4°) Quelle protection suite à un signalement ?

Les dispositions du code du travail organisent la protection des victimes de faits de harcèlement-discrimination, des personnes qui ont témoigné de ces faits ou les ont relatés.